

# *Au Puits de La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Noa'h*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter;  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
[Mail@BeerHaparsha.com](mailto:Mail@BeerHaparsha.com)

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS  
AUJOURD'HUI!**

*En hébreu:*

**באר הפרשה**

[subscribe@beerhaparsha.com](mailto:subscribe@beerhaparsha.com)

*En anglais:*

**Torah Wellsprings**

[Torah@torahwellsprings.com](mailto:Torah@torahwellsprings.com)

*En Yiddish:*

**דער פרשה קוואל**

[yiddish@derparshakval.com](mailto:yiddish@derparshakval.com)

*En Espagnol:*

**Manantiales de la Torá**

[info@manantialesdelatorah.com](mailto:info@manantialesdelatorah.com)

*En Français:*

**Au Puits de La Paracha**

[info@aupuitsdelaparacha.com](mailto:info@aupuitsdelaparacha.com)

*En Italien:*

**Le Sorgenti della Torah**

[info@lesorgentidellatorah.com](mailto:info@lesorgentidellatorah.com)

*En Russie:*

**Колодец Торы**

[info@kolodetztorah.com](mailto:info@kolodetztorah.com)



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emunah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

# *Au Puits de La Paracha*

*Noa'h*

**« Mon refuge et mon appui » : la confiance en Hachem est "l'arche de Noé" grâce à laquelle on peut échapper à tous les "déluges"**

« Hachem dit à Noa'h : "Viens, toi et toute ta maison, dans l'arche, car c'est toi que J'ai vu comme juste dans cette génération. » (7, 1)

Le Or Ha'haïm Hakadoch explique qu'il est impossible de dire que Noa'h fut sauvé des eaux du déluge parce qu'il était juste et qu'il n'avait pas fauté. Car si c'était le cas, les enfants qui n'étaient pas encore arrivé à l'âge d'être punis auraient dû en être également épargné. On est donc forcé de dire que **le Saint-Béni-Soit-Il regretta d'avoir créé l'homme et l'ensemble du monde et se ravisa** (si l'on peut s'exprimer ainsi), comme il est dit (verset 7) : « *J'effacerai de la face du monde l'homme que J'ai créé, depuis l'homme jusqu'aux insectes et jusqu'aux oiseaux dans le ciel, parce que Je regrette de les avoir faits.* » Dès lors, pourquoi Noa'h fut-il sauvé ? Uniquement parce qu'il **"trouva grâce aux yeux d'Hachem"** (verset 8). Sa haute intégrité morale lui fit trouver grâce aux yeux de D., ce qui l'épargna de tous les maux.

Pour reprendre ses mots empreint de sainteté :

« (...) Cela veut dire que ce n'est pas du fait de ses (bonnes) actions, car à partir du moment où Hachem se ravisa d'avoir créé l'homme, son intégrité morale ne pouvait le sauver. C'est pour cela qu'il est dit : "*Il trouva grâce*", car même s'il était Tsadik, ce n'est pas ce mérite qui l'épargna mais seulement la grâce qu'il gagna à travers les Mitsvot. En effet, **il faut savoir qu'il existe une Mitsva capable de faire jaillir la grâce sur un homme, ou encore trois ou quatre Mitsvot connues** (Cf. la suite du développement Ad Hoc). »

Néanmoins, le moyen par lequel une personne peut trouver grâce et susciter la bienveillance d'Hachem n'est pas précisé dans ses paroles. Pourtant, toute personne sensée comprend et sait à quel point elle a besoin de trouver grâce aux yeux du Roi des rois, afin d'être épargnée du déluge qui l'inonde de toute part. En effet, matériellement ou spirituellement, elle est assaillie de difficultés, de souffrances et confrontée à toutes sortes d'épreuves.

La réponse à cette imprécision, on la trouve dans les paroles du 'Hafetz 'Haïm :

« Car avoir **confiance en Hachem** en étant intimement convaincu que c'est Lui qui nourrit et pourvoit aux besoins de tous, qu'Il est notre Père, notre Berger qui se préoccupe de tous nos besoins et comble tous nos manques, **attire la grâce sur l'homme**. Cette confiance constitue pour lui une "arche de Noé" contre toutes les calamités, comme l'enseigne la Guemara (Ména'hot 29b) : "Quiconque place sa confiance dans le Saint-Béni-Soit-Il se construira ainsi un abri dans ce monde et dans le monde futur." Il renforcera beaucoup, explique-t-il, **sa confiance en Hachem, jusqu'à ne plus se faire de souci lorsque quelqu'un empiète sur ses affaires** (si, par exemple, quelqu'un ouvre un commerce semblable au sien à proximité). Ainsi, il n'en viendra pas à médire de lui, ne se disputera pas avec lui, ne l'humiliera ni ne le vexera. **Il aura confiance dans le fait qu'Hachem lui compensera ce manque-à-gagner par un autre moyen** (...). Par conséquent, si quelqu'un est sur le point de se voir ravir une part de son activité par un concurrent, qu'il lui demande de s'abstenir de le faire et obtient refus, s'il se tourne alors vers Hachem en Le suppliant de lui attribuer une autre "part" afin d'éviter une querelle, il trouvera certainement grâce à Ses yeux. Car il s'agit d'une vertu empreinte de sainteté, comme ce qu'enseignent 'Haza'l

(Houline 89a) : "Quel est le sens du verset : 'Il suspend la Terre à la rétention' (Iyov 26, 7) ? Il nous enseigne que le monde repose sur celui qui se retient de répliquer au moment de la querelle." Et grâce à sa confiance en Lui, Hachem lui prodigera une double part. »

On retrouve la même idée dans le Ben Yéhoïada (Betsa 16a) qui fait remarquer que le mot בטהון (la "confiance en Hachem") est composé des mêmes lettres que טוב חן (la "bonne grâce").

« D'après cela, explique-t-il, j'ai trouvé une allusion dans le verset (Téhilim 84, 12) : חן ונבודתנו לא ימנע טוב להולכים בתמים' [Hachem donnera grâce et honneur, Il ne retiendra pas le **bon** de ceux qui vont avec innocence], car ceux qui vont avec innocence (sans faire de calculs) possèdent la confiance en D. **Grâce à celle-ci, ils attireront sur eux une abondance de grâce et de bien.** Et c'est le sens du verset : "Hachem donnera grâce et honneur", et aussi : "Il ne retiendra pas le **bon** de ceux qui vont avec innocence", et tout cela à l'intention de "ceux qui vont avec innocence". »

L'un des 'Hassidim de Rabbi Tsvi de Liska vint une fois se plaindre à ce dernier d'un concurrent qui venait d'ouvrir son commerce à proximité du sien et qui empiétait ainsi, selon lui, sur sa subsistance.

« Il était une fois un homme, lui répondit le Rabbi, qui possédait un seul et unique coq dont il pourvoyait à tous les besoins, en nourriture et en logement. Rien ne manquait au coq ! Un jour, son propriétaire lui associa un nouveau coq. Aussitôt, le premier en perdit complètement la raison et s'acharna, dans sa colère, sur son "rival" en le déplumant entièrement, animé par la crainte d'être supplanté dans sa subsistance. En réalité, tout cela n'était qu'une idiotie complètement gratuite : **pourquoi ne comprit-il pas que si son maître faisait entrer un autre coq, il était évident qu'il allait doubler également la ration de nourriture et de boisson !** »

Le Rabbi conclut alors en disant :

« Tes plaintes ressemblent à celles de ce coq et, dans le Ciel, Hachem se moque de toi : Il nourrit le monde entier et pourvoit à ses

besoins. Et Il n'aurait pas suffisamment pour toi et ton prochain ? »

Le Rav de Primichlane fit un jour une réponse semblable au propriétaire d'un magasin qui vint se plaindre à lui d'un concurrent venu s'installer à proximité du sien.

« As-tu déjà vu, lui demanda le Rav, un cheval que son maître emmène boire au bord d'une rivière ? Lorsqu'il se penche pour s'abreuver, il aperçoit alors son propre reflet dans l'eau limpide, et il lui semble qu'un autre cheval est venu pour lui voler son eau. Que fait-il alors ? Il brasse l'eau de sa patte en s'imaginant, grâce à cela, donner un coup à son "rival" et le faire fuir de l'endroit. Mais, en réalité, à cause de ses mouvements, la vase du fond de la rivière remonte à la surface, se mélange avec l'eau limpide et la rend trouble, si bien qu'il ne voit plus "l'autre cheval". Il est persuadé qu'il l'a vaincu et s'est débarrassé de lui. Néanmoins, s'il était doté d'un peu d'intelligence, il comprendrait qu'il y a assez d'eau pour lui et un autre cheval. Il ne se serait alors pas tourmenté ainsi et jouirait d'une eau pure et limpide. Tandis qu'à présent, à cause de sa bêtise, il ne boit que de l'eau pleine de boue et de gravillons. Ne soit pas, conclut-il, comme un cheval dénué de bon sens : renforce-toi dans ta foi que c'est le Créateur du monde qui pourvoit aux besoins de tous, depuis les lentes des poux jusqu'aux plus grandes créatures. Il possède suffisamment pour toi et pour ton concurrent ! »

Un des 'Hassidim du Beth Avraham vint un jour se plaindre à lui du "malheur" qui s'était abattu sur lui : un juif venait d'ouvrir le même commerce que le sien à proximité et il sentait que celui-ci lui "volait" ses clients. Le Beth Avraham lui relata alors une histoire qui se déroula avec le gendre du Yessod Haavoda, Rabbi David Saltzer, ainsi appelé parce qu'il tenait une fabrique de sel ("Saltz" en Yiddiche) :

Un jour, celui-ci s'aperçut qu'un autre juif avait, lui aussi, ouvert un commerce qui

vendait du sel. Sur le champ, il se rendit chez son Rav, le Rabbi de Lekhvitch auquel il cria son désarroi :

« Saint Rabbi, je sais à présent que ma confiance en Hachem est imparfaite, puisque je ressens de la peine à cause de ce concurrent. Et s'il en est ainsi, que me vaut-il de vivre ? » Le Rav discuta alors avec lui d'Emouna et de confiance en Hachem afin de raffermir sa conviction que "personne ne peut toucher à ce qui a été réservé à son prochain, ne serait-ce que d'un cheveu" (Yoma 38b). Il s'entretint avec lui jusqu'à ce qu'il eût cessé de se mettre en peine à cause de ce "rival", et fût convaincu qu'il était impossible d'empêter sur la subsistance de son prochain.

Après une certaine période, Rabbi David revint chez le Rav de Lekhvitch en pleurant : son Emouna n'était pas parfaite, puisque lorsqu'il voyait des clients qui entraient chez son concurrent pour acheter du sel, sa joie n'était toutefois pas comme celle qu'il éprouvait lorsqu'ils allaient acheter du poisson ou entraient chez le cordonnier ou le tanneur. Dès lors, s'il n'avait pas la foi, sa vie n'avait plus de sens. Le Rav entreprit à nouveau d'insuffler dans son cœur une confiance pure en Hachem, au point qu'il ressentit une véritable joie en voyant son rival faire des bénéfices grâce à la vente de son sel.

Sur ces mots, le Beth Avraham conclut son récit.

« Et alors ? », demanda l'Avrekh, comme voulant signifier : « Quelle fut sa récompense ? »

« Est-ce que d'arriver à un tel niveau, rétorqua le Beth Avraham, à savoir de se réjouir lorsque son concurrent fait des bénéfices n'est pas un merveilleux présent ? En outre, est-ce une petite chose à tes yeux, qu'il ait mérité d'être le gendre du Roi, le gendre du Yessod Haavoda ? »

Rabbi Chlomo Cohen fut l'un des proches du 'Hazon Ich. Il vivait d'une imprimerie dont il était le propriétaire, dans la rue Tarphon à Bné Brak, et ne travaillait que le

strict minimum afin de s'acquitter de son devoir de "Hichtadloute". Un jour, quelqu'un vint ouvrir une imprimerie très près de la sienne. Rabbi Chlomo entra chez ce dernier et l'invita cordialement à venir chez lui. Lorsque le "concurrent" novice arriva, Rabbi Chlomo s'assit avec lui et entreprit de le guider et de lui procurer de bons conseils : « Cette encre est très bonne, mais celle-ci ne l'utilise jamais..., ces tables sont excellentes, mais celles-ci pas du tout... » Et ainsi de suite sur toutes sortes de sujets.

« Le fait que tu ne le traînes pas devant le Beth Din pour empiéter sur ton gagne-pain, s'écrièrent ses fils, passe encore. Mais, pourquoi le conseiller en matière d'imprimerie ?

-La subsistance d'un homme, leur répondit Rabbi Chlomo, est fixée depuis Roch Hachana jusqu'au Rocha Hachana suivant, et tout est écrit selon la sagesse Divine ; seulement, il est tenu d'accomplir sa part d'efforts personnels, et c'est pour cela que j'ai ouvert cette imprimerie. Mais à présent qu'un autre juif est venu, et ouvre une nouvelle imprimerie, il me soulage d'une partie de mon travail puisqu'une fraction de mes clients iront chez lui. J'aurai ainsi donc plus de temps pour l'étude et la prière. Comment ne viendrais-je pas en aide à la personne qui vient alléger le joug de mon labeur ? Cette réflexion du 'Hazon Ich à ce sujet est bien connue : **"Et combien de sainteté s'ajoute un homme lorsqu'il vit avec cette Emouna !"**

J'ai entendu du fils de Rabbi Zalman Brisel que son père, Rabbi Zalman, fonda de ses dix doigts, une usine où il faisait cuire des 'Halot et d'autres produits de boulangerie, qu'il vendait pour gagner sa vie. Cette usine portait le nom de "Boulangerie Brisel", célèbre à Jérusalem. A cette époque, elle était unique en son genre.

Un jour, l'un de ses employés le "trahit" : il cessa de travailler chez lui et ouvrit sa propre boulangerie. Que fit Rabbi Zalman ? Loin de se mettre en colère, ni même de s'irriter, ni encore de s'énerver et de réclamer

justice, il alla, au contraire, lui rendre visite chez lui et lui prodigua des conseils provenant de sa large expérience personnelle, sur le moyen d'améliorer sa marchandise pour agrandir sa réputation et ses bénéfices. Là, ses fils ne purent se contenir davantage ; ils vinrent chez leur père et lui dirent : « Si nous avions vu que tu te contentais "uniquement" de t'abstenir de lui crier son "insolence" et son "indélicatesse", nous aurions gardé le silence, comprenant que tu ne désirais pas prendre part à une dispute ni à un Din Torah devant des Dayanim. Toutefois, pourquoi l'aides-tu et le conseilles-tu dans l'amélioration de son usine qui vient empiéter sur ta subsistance ?

-L'argent qui m'a été fixé à Roch Hachana, leur répondit Rabbi Zalman, me parviendra quoi qu'il arrive, et cette personne ne me cause aucune perte. Mais quoi ? **Il allège ma tâche, en m'évitant de m'occuper de beaucoup de clients (...). N'a-t-il pas droit à mon soutien en échange de son aide ? Me comporterais-je comme un ingrat י'נ?** »

Il n'est donc pas étonnant que la joie ne quittât jamais le visage de ce 'Hassid et ni le sourire, ses lèvres puisque la confiance en Hachem apporte à l'homme une joie et une sérénité sans limite !

Il est inutile de préciser toutefois que ce qui précède concerne seulement la victime d'une concurrence déloyale. Mais que D. nous préserve d'en déduire une quelconque permission d'empiéter sur la subsistance d'autrui sous prétexte que le Saint-Béni-Soit-Il est en mesure de subvenir aux besoins de tout le monde ! D'ailleurs, l'Admour de Kamarna écrit des choses terribles dans son 'Houmach "Hékhâl Ha Brakha" à propos du verset de notre Paracha : « *Celui qui verse le sang d'un homme, en l'homme son sang sera versé* » (9, 6) :

« D'ici, écrit-il, on apprend un sévère avertissement envers celui qui entame la subsistance de son prochain et empiète sur son travail. **Celui-ci est considéré réellement comme versant le sang de son prochain.** »

Rabbi Yé'hiel d'Alexander disait également que celui qui touche à la subsistance de son prochain se trouve en grand danger. On raconte une histoire à son sujet :

L'un de ses 'Hassidim empiéta sur la subsistance du Rav de sa communauté. Rabbi Yé'hiel le fit appeler et lui dit : « Sache que j'ai reçu cet enseignement de mes Maîtres disant que quiconque empiète sur le travail de son prochain, c'est sur sa propre vie qu'il empiète. » Et il énonça alors les paroles du verset : « *Celui qui verse le sang de l'homme, en l'homme son sang sera versé* », comme s'il lisait la Paracha par laquelle on avertit la Sota (la femme infidèle). Et il le mit solennellement en garde afin qu'il se ravise de sa misérable conduite. De fait, le 'Hassid prit immédiatement la résolution d'arrêter ses agissements contre le Rav de sa ville. Cependant, dès qu'il revint chez lui, ses amis l'influencèrent et il recommença à nuire à la subsistance du Rav. Immédiatement après, il se mit à cracher du sang jusqu'à en rendre l'âme ! **Et la mesure étant inversement proportionnelle, celui qui, en revanche, soutient son prochain dans son gagne-pain mérite de voir se déverser sur lui une infinité de bénédictions.**

**« Tout va d'après le début » : sanctifier le commencement et le début, en particulier au début de l'année**

« *Noa'h, homme de la terre, commença à planter une vigne.* » (9, 20)

**"Il commença par un acte inconvenable et il s'ensuivit par conséquent des actes défendus. Car le moindre défaut au commencement provoque de grandes conséquences à la fin, comme c'est le cas dans les sciences lorsqu'une erreur est commise au début."** (Sforno)

Cet enseignement doit beaucoup nous amener à réfléchir au sujet du commencement de chaque chose, afin de l'imprégnier de sainteté et de perfection morale, comme au lever du matin. **Cela est particulièrement vrai lorsqu'on se trouve au seuil de la**

## nouvelle année et au début d'un nouveau "Zeman" (semestre d'étude).

Le Divré Chemouel développa ce thème à travers une explication de l'épisode de Caïn et Evel :

Il est écrit (plus haut : 4, 2-7) : « *Et Caïn travaillait la terre. Il advint, au terme des jours, que Caïn apporta des fruits de la terre en offrande à Hachem. Et Evel, lui aussi, apporta des premiers-nés de son bétail et de leurs graisses, et Hachem agréa Evel et son offrande. Et Il n'agréa pas Caïn ni son offrande ; Caïn en fut très attristé et en eut le visage affligé. Hachem dit à Caïn : "Pourquoi es-tu attristé et pourquoi ton visage est-il affligé ?" Pourtant, si tu t'améliores, tu te relèveras. Et si tu ne te relèves pas, la faute te guette à ta porte ; elle te désire, et toi, domine-la.* »

Or, l'explication donnée au nom des Maîtres de la 'Hassidoute au sujet du verset : « *Consacre-Moi tous les premiers-nés* » (Chémot 13, 2) est connue :

L'essentiel de tout travail, disent-ils, consiste à en sanctifier le début [c'est le sens du terme "premier-né", celui qui est né au début]. Cela inclut également la journée : selon comment aura été son début, tel sera tout son déroulement, le corps suivra la tête. C'est pourquoi nos Sages ont institué de réciter "Modé Ani" dès que l'on ouvre les yeux, avant même d'avoir posé le pied à terre, afin que notre première occupation de la journée soit empreinte de sainteté. C'est pourquoi il est écrit : "la faute te guette à ta porte", car le désir essentiel du Yetser Hara concerne la "porte", autrement dit de faire trébucher l'homme au seuil de la journée et au début de chaque chose sacrée. Car automatiquement, ensuite, toute la journée lui appartient. Et c'est précisément à ce sujet que le verset ordonne : "Et toi, domine-la", car si l'on s'efforce de bien commencer, on pourra dominer le Yetser Hara.

C'est en cela que résidait la différence entre Caïn et Evel : Evel apporta les "premiers-nés" de son bétail, c'est-à-dire qu'il sanctifiait le début de chaque journée

par des choses saintes, et de ce fait, sa prière était pure, parfaite et claire, du meilleur possible. C'est pourquoi "Hachem agréa Evel et son offrande" et Il approuva son service. En revanche, Caïn était un "travailleur de la terre", dont le premier labeur du jour était dans la terre. Et seulement "au terme des jours", à la fin de chaque jour, il allait prier, comme cela apparait en allusion dans les mots du verset : "Caïn apporta des fruits de la terre en offrande (*Min'ha*) à Hachem", ce qui indique qu'il récitait la prière de *Min'ha*, qui est à la fin de la journée. Néanmoins, comme il commençait par le travail de la terre, sa prière était mêlée également des "fruits de la terre", de pensées étrangères au sujet de la subsistance et du travail des champs. Pour cette raison, Hachem n'approuva pas son offrande.

Le Divré Chemouel conclut en disant :

« On sait que la Torah est éternelle et il en est donc de même dans chaque génération. **Il existe un caractère de "Caïn" et un caractère de "Evel"** : si l'homme consacre le meilleur et le début de la journée aux futilités de ce monde, tout le reste de sa journée le sera également. Et même lorsqu'il ira ensuite prier, sa prière sera du "fruit de la terre", du moins bon, accompagnée de pensées étrangères plongées dans le matériel, comme on le sait. **Mais, lorsqu'il consacre le meilleur et le début de sa journée au service d'Hachem, à la Torah et à la prière, chacun suivant ses possibilités, alors même lorsqu'il y ira s'occuper ensuite de ses affaires, il ne sera pas plongé dedans et mènera son commerce avec Emouna et confiance en Hachem.** Ce commerce sera qualifié de Torah. »

L'histoire qui suit se déroula à Londres : un juif propriétaire de plusieurs bâtiments dans le quartier de Goldrace Green gagnait sa vie en les louant. Il veillait néanmoins à ne jamais louer aucun de ses appartements à des hommes de couleur, connus là-bas pour être un peuple de gens durs, voleurs, qui ne payaient pas leur loyer... Jusqu'à ce que les temps devinssent difficiles dans le

monde entier (voici environ dix ans). Le marché de l'immobilier dans son ensemble subit alors une grave crise. Bon nombre d'appartements de cet homme demeurèrent vides. A ce moment-là, un homme de couleur désira lui en louer un. Il se présenta comme étant un riche commerçant et raconta même qu'il possédait plusieurs magasins. De ce fait, le juif accéda à sa demande. Un mois s'écoula, puis deux, trois et quatre, sans aucune nouvelle de paiement. Le goy s'avéra être un voleur expérimenté qui refusait de payer le moindre centime pour le loyer de l'appartement.

Lorsque toutes les limites furent dépassées, le juif le traîna devant le tribunal. Le jour du procès arriva. Le juge écouta les arguments du juif, puis il se tourna vers le goy en lui demandant ce qu'il avait à répondre.

Celui-ci prétendit qu'il n'était pas redevable du loyer au propriétaire puisque depuis le début, il n'avait eu que des désagréments dans cet appartement : l'eau n'avait jamais été chaude, la peinture des murs ne cessait de s'effriter, les portes de la maison grinçaient de plus en plus horriblement à cause de la rouille. L'eau de l'évier ne coulait que faiblement il faisait froid en hiver et chaud en été. Il avait encore bien d'autres arguments et prétextes contre lesquels il était difficile d'apporter des preuves. Il semblait déjà au juif que le procès était sur le point d'être perdu, d'autant plus que les juges de là-bas étaient connus comme étant antisémites, et qu'en outre, les lois du pays contribuaient beaucoup à protéger les locataires. Il était donc complètement impuissant. Le juge demanda cependant au

goy : « As-tu toutefois payé au moins un loyer ?

-Pas du tout, répondit-il. Devrais-je payer pour un tel appartement ? »

Le juge s'écria alors : « La chose est à présent avérée ! Tu n'es qu'un escroc et un voleur. Si nous avions vu que tu avais payé au début ton dû, il y aurait eu lieu d'accepter tes **arguments**. Mais à partir du moment où tu n'as jamais payé, c'est une preuve irréfutable que tu n'as jamais eu l'intention de payer et que tous ces **arguments** ne sont que des **prétextes**, parce que tu n'as pas la moindre volonté de payer un centime ! Maintenant, paie ce que tu dois depuis le premier jusqu'au dernier jour où tu as habité dans cette maison ! »

Rabbi El'hanane Halperine, chef du Beth Din de Radomichlé, qui habitait à cette époque à Goldrace Green, ajoutait à cette histoire un enseignement que l'on pouvait tirer d'elle, au sujet de notre repentir et de nos "bonnes résolutions" prises durant les Yamim Noraïm :

« Car, dit-il, dès que s'achèvent ces jours tellement empreints de sainteté, chacun commence à annoncer ses prétextes : son gagne-pain, l'éducation de ses enfants ou une mauvaise 'Havrouta dans l'étude, ou encore que la Yéchiva ou le Collel ne sont pas bons. Or, si tout au moins au début du "parcours", les bonnes résolutions avaient été honorées, il y aurait lieu d'accepter ces excuses. Mais celui qui, dès le début de l'année, lorsque son repentir est encore frais, avance des arguments pour justifier pourquoi il n'est pas en mesure de tenir ses bonnes résolutions, jette un doute sur la sincérité de celles-ci !